

Le nouveau

# TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 244 – 18/02/2019



Les liens internet contenus dans ce document « papier » sont actifs sur le site [www.villeysecc.fr](http://www.villeysecc.fr)

**A NOTER DANS VOS AGENDAS : samedi 2 mars 2019, rencontrons-nous autour d'un café.** Nous vous présenterons des projets en cours, nous vous écouterons, nous échangerons. Rendez-vous à 9h30 à la salle des fêtes

## Quoi de neuf depuis le précédent numéro ?

---

- Collecte des ordures ménagères : application de la double levée en cas de bac débordant.

Pour être collecté au prix d'une levée, le couvercle du bac doit être fermé. Aucun sac ne doit être posé sur le couvercle ou à côté.

Une double levée sera facturée si le bac est trop rempli, que son couvercle ne ferme pas. Un adhésif signalant la double facturation sera apposé sur le bac.

Ne seront pas collectés : les sacs hors du bac, un bac déformé car trop chargé et trop lourd.

Ces dispositions ont été votées en 2017 par la CC2T. Des adhésifs avaient été apposés sur les bacs pour informer. Devant le constat de bacs qui ne respectent pas ces recommandations, à partir de 2019 la double facturation est appliquée.

Pour terminer sur une note optimiste : la commission des déchets ménagers de la CC2T a constaté une diminution des volumes collectés. Des réflexions sont en cours pour déterminer les effets sur les prix de collecte.

- Les votes du conseil municipal du 5 février

- participation à la vente aux enchères de La Closerie – adopté à l'unanimité.
- prix de la part d'affouage : 60€ la part de 7 à 8 stères – adopté à l'unanimité
- vente de terrains communaux (parcelles ZC 66 A et B) : 0 pour / 6 contres / 2 abstentions
- adhésion au dispositif "participation citoyenne" : adopté à l'unanimité

Débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la CC2T : des échanges mais pas de remarques particulières.

## A noter – Appartement communal à louer

---

L'appartement de la commune, situé au 2, rue de Toul est disponible. C'est un T1 bis de 40 m<sup>2</sup>, avec un garage. Le loyer mensuel est de 380 euros hors charges.

Pour tout renseignement merci de contacter la mairie au 03 83 63 60 83 ou par mail à [villeyseccmairie@wanadoo.fr](mailto:villeyseccmairie@wanadoo.fr)

## A noter – ALMUTRA Ma Mutuelle de Village

---

La mairie se mobilise pour la santé de ses habitants en proposant « Ma Mutuelle de Village ».

Ce dispositif permet de souscrire à une complémentaire santé par la mise en place d'un contrat groupe à adhésion individuelle et facultative, permettant de bénéficier d'une couverture adaptée aux besoins de chacun.

Grâce à une mutualisation importante, les tarifs proposés sont avantageux pour tous (30 à 50% d'économies). De plus le montant des cotisations est identique pour tous les adhérents quels que soient l'âge et la situation socioprofessionnelle.

**Une réunion d'information aura lieu le jeudi 21 février à 18h00  
Salle du conseil de la mairie.**

Par ailleurs, mardi 26 février, une permanence sera organisée salle du conseil de la mairie. Les entretiens sont individuels, la prise de rendez-vous est obligatoire par téléphone au 03 83 90 82 00.

## Je vous parle... du lavoir

---

Dans quelques semaines nous réaliserons la deuxième étape de rénovation du lavoir.

En attendant, lisez ce qui suit pour mieux connaître l'histoire et le patrimoine de notre village. Villey-le-sec n'a pas de sources. Les couches de calcaire du sous-sol sont pleines de fissures et font office d'éponge, de réservoirs d'eau. Ces nappes phréatiques alimentent les puits du village.

Quand toutes ces nappes sont pleines, les eaux en surplus s'écoulent vers le nord. Les écoulements en direction de Gondreville ont permis aux habitants d'établir une fontaine.

Les habitants commencèrent à récupérer ces eaux à l'entrée du village coté Toul, dans un petit réservoir (une fontaine) qui se trouve maintenant sous la route. Celui-ci n'étant plus suffisant, ils aménagèrent une seconde citerne à une centaine de mètres en venant vers le village, son accès se trouve dans le mur de soutènement bordant la route.



La réunion de ces deux réservoirs fut canalisée vers un abreuvoir pour faire boire le bétail qui ne pouvait plus aller au bord de la Moselle pour cause de canalisation. Les femmes continuaient à descendre à la Moselle pour laver leur linge.

En 1894, fût construite une citerne de 800 m<sup>3</sup>, juste au-dessus de la fontaine. Trois bacs à laver furent également ajoutés aux abreuvoirs pour donner naissance au lavoir que nous connaissons actuellement.

Il fut rénové en 2006.

Pour mémoire : la vidéo du nettoyage des graffitis est disponible sur le site [villeylesec.fr](http://villeylesec.fr) ou sur [Youtube](https://www.youtube.com/).